



Location de ma résidence principale

Par **saskatchewan**, le **19/07/2010** à **23:44**

Bonjour,

Je m'absente 6 mois par an de chez moi, afin que mon appartement ne reste pas vide, je le loue au prix du marché, en meublé.

Dois-je faire un bail ? avec quittance de loyer ?

Dois-je le déclarer aux impôts ?

Quelle caution puis-je demander ?

Merci de votre aide.

Cordialement